

Rapport de la commission « Finances et Administration - FA » au Conseil municipal Règlement du Fonds pour la valorisation de la biodiversité et du paysage

Réunie en séance ordinaire le 13 novembre 2024, la commission Finances et Administration a étudié le projet de règlement du Fonds pour la valorisation de la biodiversité et du paysage.

Dans le cadre du contrat avec les graviéristes, il a été créé en 2016 un fonds spécial pour la valorisation de la biodiversité et du paysage. Ce fonds est alimenté de manière paritaire par le consortium des graviéristes et la commune de Bernex, à hauteur de 10'000 francs chacun par année jusqu'à un solde de 60'000 francs.

Les commissaires s'étonnent que ce règlement soit voté 8 ans après l'ouverture de ce fonds. Il est répondu que ce fonds existe effectivement depuis 2016 et que certains montants ont déjà été utilisés dans le cadre du programme de compensation pour la biodiversité. Il s'agit d'une mise en conformité.

Aucune autre question n'est posée et la commission passe au vote et vous recommande par

7 pour (7 membres présents)

D'accepter ce projet de règlement du fonds pour la valorisation de la biodiversité et du paysage.

La rapportrice
Sandra MARCONI

Bernex, le 14 novembre 2024